

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

DIPLÔME D'INGÉNIEUR

GRADE DE MASTER - MASTER'S DEGREE

R É P U B L I Q U E

F R A N Ç A I S E

R É P U B L I Q U E

Vu le code de l'Éducation et notamment son article L.642-1 ;

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu l'article D.612-34 du code de l'éducation relatif à l'attribution du grade de master, notamment son alinéa 3 ;

Vu le procès-verbal du jury en date du 08 juillet 2016 attestant que **Monsieur Hubert, Paul, Jacques BOSSOT**, né(e) le 09 juin 1980 à CLAMART (92) a satisfait à l'ensemble des obligations prévues pour la délivrance du diplôme d'ingénieur;

Le titre d' **Ingénieur diplômé** du CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS, spécialité Informatique

est délivré, au titre de l'année universitaire 2015-2016, à **Monsieur Hubert, Paul, Jacques BOSSOT**

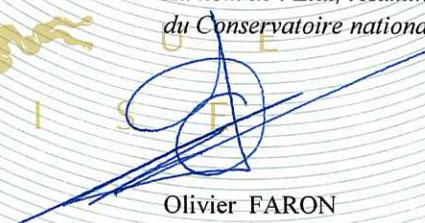
à qui est conféré le grade de master

Le titulaire,



Fait à Paris, le 11 juillet 2016

Au nom de l'État, l'Administrateur général
du Conservatoire national des arts et métiers



Olivier FARON

N° AB2016201502685

Pour être valable, ce diplôme doit comporter le sceau du CNAM, apposé en relief